

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17/03/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 16

|                      |
|----------------------|
| Séance N° 02         |
| 24/03/2025           |
| Délibération 028/7.5 |

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.  
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle 2025 du Comité des fêtes**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'association du Comité des fêtes sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour l'organisation de leur évènement « les Olympiades Maraîchines ».

Madame Le Maire précise que le Comité des fêtes a sollicité une demande de subvention exceptionnelle pour financer des tee-shirts pour les bénévoles sur site et demande aux membres du conseil d'augmenter le montant de la subvention à 1 000 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle pour l'année 2025 à l'association du « Comité des fêtes » pour un montant de 1 000 €.
- **AUTORISE** l'inscription au budget communal 2025 - chapitre 65 - article 65748.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance  
Mme ARTUS Pauline